

---

## ***Annexe D. Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1996) et de l'Enquête sur la population active***

### **Comparabilité des données des divers recensements**

Les concepts du recensement relatifs à l'**Activité** sont demeurés assez semblables depuis 1971. Cependant, dans le cadre des cinq derniers recensements, certains changements ont été apportés en ce qui a trait aux méthodes de traitement, aux questions posées et aux concepts (changements mineurs dans ce dernier cas). Il faut tenir compte de ces différences lorsque vient le temps de comparer des données provenant de deux ou plusieurs recensements. Il existe des variables dérivées qui tiennent compte du plus grand nombre possible de ces différences; il convient de les utiliser pour établir des comparaisons d'un recensement à l'autre.

#### Population

Pour tous les recensements, les questions sur l'activité ont été posées aux personnes âgées de 15 ans et plus. Depuis 1981, ces questions ne s'adressent plus aux **pensionnaires d'un établissement institutionnel**, qui sont donc exclus de la population active. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ont été classés parmi les «inactifs» même si les questions sur l'activité leur avaient été posées.

#### Personnes occupées

En 1971, les personnes occupées se classaient dans trois catégories : les personnes ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine de référence; les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale au cours de la semaine de référence; les personnes ayant un emploi, mais n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence. Les données ont été recueillies au moyen de trois questions distinctes.

Également en 1971, les travailleuses agricoles ayant travaillé sur la ferme familiale moins de 20 heures par semaine «sans être rémunérées» étaient exclues de la catégorie des «personnes occupées» et classées dans le groupe des «inactifs». De même, en 1971, les personnes ayant indiqué qu'elles étaient à la fois «absentes du travail» et «à la recherche d'un emploi» étaient considérées comme étant en chômage.

En 1976, le groupe des «personnes occupées» a été établi d'après des questions similaires à celles posées en 1971. Cependant, les travailleuses agricoles ayant travaillé moins de 20 heures par semaine sans être rémunérées étaient considérées comme des personnes occupées. En outre, les personnes qui étaient à la fois «absentes du travail» et «à la recherche d'un emploi» ont été incluses dans le groupe des «chômeurs». Les personnes absentes du travail sans rémunération pour suivre des cours de formation ou prendre un congé d'études devaient indiquer «Oui, absent» si elles prévoyaient reprendre leur poste au retour.

En 1981, une seule question sur les heures travaillées au cours de la semaine de référence a été posée. Les personnes devaient déclarer les heures travaillées contre rémunération ou à leur compte et les heures travaillées sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale. Une question portant à la fois sur la «mise à pied temporaire» et sur l'«absence du travail» a été posée pour la première fois en 1981. Seules les absences payées pour suivre des cours de formation devaient être considérées comme des absences du travail. Aucune modification n'a été apportée à la catégorie des «personnes occupées» en 1986, en 1991, ni en 1996.

## Chômeurs

En 1971, la catégorie des «chômeurs» comprenait deux groupes : les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et les personnes qui étaient mises à pied temporairement au cours de cette semaine-là. Selon le Guide du recensement de 1971, les recensés devaient cocher «Oui» à la question relative à la «recherche d'un emploi» dans le cas où ils auraient cherché du travail mais ne l'ont pas fait parce qu'ils étaient temporairement malades ou qu'ils croyaient qu'aucun emploi ne s'offrait à eux au sein de leur communauté. Le Guide indiquait également que les recensés devaient se considérer comme étant mis à pied seulement s'ils étaient dans cette situation depuis 30 jours ou moins.

En 1976, deux nouvelles questions se sont ajoutées au questionnaire afin de déterminer la population des chômeurs. La première question demandait au recensé s'il était «prêt à travailler» au cours de la semaine de référence. Les deux seules réponses possibles étaient «Oui» et «Non». Selon les instructions du Guide, les personnes qui étaient encore aux études, celles qui avaient déjà un emploi, celles qui étaient temporairement malades et celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles devaient se considérer comme n'étant pas prêtes à travailler. Les personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler ont été classées dans la catégorie des «inactifs». La question demandant si les recensés étaient prêts à travailler a été posée uniquement aux personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence. À la deuxième nouvelle question, les recensés devaient indiquer s'ils avaient pris des dispositions pour commencer un nouvel emploi à une date ultérieure. Outre ces nouvelles questions, une nouvelle restriction en matière de traitement a été appliquée. Les personnes mises à pied ou devant commencer un nouvel emploi, qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1975, étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. Par conséquent, en 1976, les personnes étaient considérées comme chômeuses si elles avaient été mises à pied ou si elles devaient commencer un nouveau travail ultérieurement et si elles ne fréquentaient pas à plein temps une école primaire ou secondaire. Les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et qui étaient prêtes à travailler faisaient également partie des «**chômeurs**».

En 1981, la période de référence pour la question sur la «recherche d'un emploi» a été allongée afin de correspondre aux quatre dernières semaines plutôt qu'à la seule semaine de référence. La question demandant aux recensés s'ils étaient «prêts à travailler» a été assortie de catégories de réponses plus détaillées : avait déjà un emploi; temporairement malade ou invalide; pour des raisons personnelles ou familiales; allait à l'école; autres raisons. Seules les personnes ayant indiqué «allait à l'école» ou «autres raisons» étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. On a reformulé la question sur le «nouvel emploi à entreprendre à une date ultérieure» afin de préciser que cet emploi devait commencer au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence. On a déterminé les personnes «mises à pied temporairement» à l'aide d'une question portant à la fois sur les mises à pied et sur les absences du travail. Pour les mises à pied, la période de référence a été étendue à 26 semaines. Comme en 1976, les personnes mises à pied ou devant commencer un nouveau travail étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1980. Les personnes ayant «cherché du travail» qui ont répondu qu'elles «allaient à l'école» ou qu'elles avaient d'«autres raisons» étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler, peu importe si elles étaient mises à pied ou si elles devaient entreprendre un nouveau travail.

En 1986, la période de référence pour les mises à pied temporaires a été supprimée et l'énoncé accessoire «d'un emploi auquel je compte retourner» a été ajouté au questionnaire. Aucune question sur la fréquentation scolaire ne figurait dans le questionnaire de 1986. Il était donc impossible d'appliquer le critère de la fréquentation scolaire aux personnes mises à pied ou devant entreprendre un nouvel emploi.

En 1991 et en 1996, les questions posées afin de déterminer la population des chômeurs étaient les mêmes qu'en 1986. De plus, le questionnaire de 1991 et celui de 1996 renfermaient une question sur la fréquentation scolaire.

Le traitement des données sur le chômage en 1991 et en 1996 s'est fait de la même façon qu'en 1981. Une modification a toutefois été apportée pour les étudiants ayant fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre dernier. En 1991 et en 1996, ces personnes étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient cherché du travail à plein temps au cours des quatre dernières semaines.

### Inactifs

La catégorie des «inactifs» constitue un groupe résiduel. Les personnes qui ne sont ni «occupées» ni «chômeuses» se classent dans cette catégorie si elles font partie de la population à laquelle le concept d'activité s'applique. Pour ce groupe, les principales différences sont l'inclusion des **pensionnaires d'un établissement institutionnel** en 1976 et 1971, et l'inclusion, à tous les recensements réalisés de 1976 à 1996, des personnes ne faisant pas partie de la catégorie des «chômeurs» parce qu'elles étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. En 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées ayant travaillé moins de 20 heures par semaine étaient classées dans la catégorie des «inactifs».

### **Comparabilité avec les données de l'Enquête sur la population active**

#### Différence dans la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité

Au cours des dernières années, on s'est efforcé de faire en sorte que la définition de la population active utilisée dans le cadre du recensement corresponde le plus possible à celle qui est employée aux fins de l'enquête mensuelle sur la population active. La plupart des modifications apportées au libellé des questions visaient cet objectif. Il y a toutefois des différences entre ces deux sources de données quant à la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité. Ces différences sont largement attribuables à la nature des questions posées. Dans le cadre du recensement, la situation vis-à-vis de l'activité est déterminée d'après les réponses à cinq questions, alors qu'une série beaucoup plus longue de questions sur l'activité sont posées aux fins de l'Enquête sur la population active. Voici un aperçu des différences dans les questions posées.

- a) Pour le recensement, on pose une question visant à déterminer si le recensé «a cherché du travail» au cours des quatre dernières semaines. Les personnes ayant indiqué qu'elles avaient cherché du travail devaient répondre à la question leur demandant si elles étaient «prêtes à travailler» (Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière?). Dans le cadre de l'enquête, deux questions visent à déterminer si le répondant «a cherché du travail». La période de référence correspond aux six derniers mois pour la première question, et aux quatre dernières semaines pour la deuxième. La question permettant de savoir si le répondant était «prêt à travailler» est posée aux personnes ayant cherché du travail au cours des quatre dernières semaines **ainsi** qu'aux personnes ayant cherché un emploi au cours des six derniers mois, mais non au cours des quatre dernières semaines.
- b) Dans le cadre de l'enquête, les répondants doivent indiquer s'ils ont fréquenté l'école **la semaine dernière**. Lors du recensement de 1996, les recensés devaient indiquer s'ils avaient fréquenté l'école au cours des huit derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre 1995).

Ce renseignement sert à déterminer si le répondant était prêt à travailler. Le recensement et l'Enquête sur la population active diffèrent dans la façon de déterminer si les répondants sont prêts à travailler. Les étudiants à plein temps constituent le segment de la population le plus touché par cette différence.

### Couverture

L'Enquête sur la population active exclut les personnes demeurant dans les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ainsi que les habitants du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les ménages des membres du personnel diplomatique et autres employés du gouvernement canadien à l'étranger sont également exclus. Le recensement assure un dénombrement intégral de la population du Canada. Toutefois, en 1996, les questions sur l'activité n'ont pas été posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. De plus, le recensement de 1996 a dénombré les résidents non permanents (personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui réclament le statut de réfugié). L'Enquête sur la population active ne comprend pas ces personnes.

### Méthodes de dénombrement

L'Enquête sur la population active est menée par des intervieweurs ayant reçu une formation à cet égard, alors que la méthode de l'autodénombrement est utilisée dans le cadre du recensement.

### Périodes de référence

La semaine de référence pour l'Enquête sur la population active de mai 1996 allait du dimanche 12 mai au samedi 18 mai, alors que pour le recensement de 1996, il s'agissait de la semaine du dimanche 5 mai au samedi 11 mai.

L'Enquête sur la population active permet de recueillir des renseignements sur la profession et l'industrie pour les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs qui ont occupé un emploi au cours des cinq dernières années. Lors du recensement de 1996, seules les personnes ayant travaillé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995 ont dû répondre aux questions sur l'industrie et la profession.

### Taille de l'échantillon

Les questions sur l'activité figurent sur le questionnaire complet du recensement, qui a été distribué à un ménage sur cinq au Canada. Les données de l'Enquête sur la population active de mai 1996 ont été recueillies auprès d'un échantillon comptant 52 000 ménages.

### Autres considérations

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, il est possible d'utiliser les données tirées des questionnaires du mois précédent pour améliorer les méthodes de collecte, de traitement, de contrôle et d'imputation.